

SCHNEIDER ENERGIE SOLIDAIRE

Obligations et autres titres de créances libellés en euros

Indicateurs clés (au 28/10/2021)¹

Sensibilité taux	-0.02	2,88
Sensibilité crédit	-0.02	3,13
Volatilité OPC (%) [*]	+0.02	0,93
Volatilité indice (%) [*]	+0.00	0,01
Ratio de Sharpe	-1.13	1,13

* 52 Semaines.

Titres solidaires (%)	+0.07	5,66
SCR OPC (%) ²	-0.14	9,45
Nombre de lignes	+0	1
Note ESG (/10)	+0.11	7,31

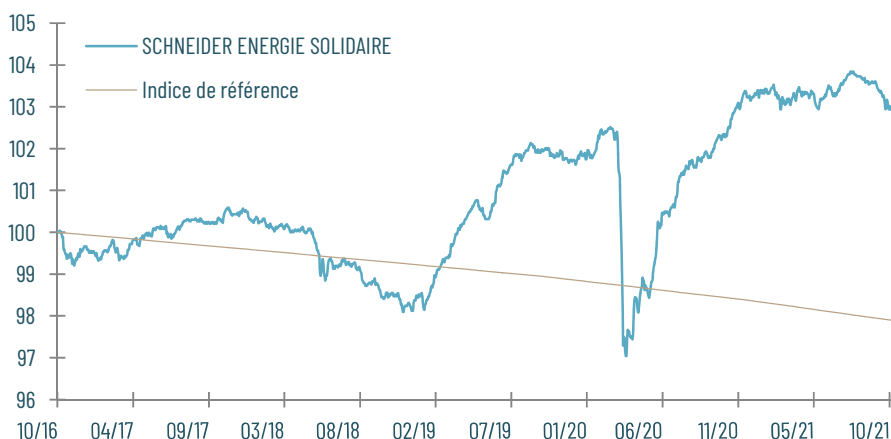
Reporting mensuel - Octobre 2021

Actif net (en millions)	55,25 EUR
Valeur liquidative	11,14 EUR
Performance mois	-0,40%
Performance YTD	-0,31%

Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 30/10/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
SCHNEIDER ENERGIE SOLIDAIRE	Performance	- 0,40	- 0,87	- 0,26	0,58	4,46	2,94
	Volatilité				0,93	2,47	2,01
Indice de référence	Performance	- 0,04	- 0,14	- 0,29	- 0,56	- 1,40	- 2,11
	Volatilité				0,01	0,01	0,01
Ecart/indice		- 0,35	- 0,73	0,03	1,13	5,85	5,04

Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
SCHNEIDER ENERGIE SOLIDAIRE	Performance	- 0,31	1,49	3,32	- 1,78	0,60
	Volatilité		4,05	0,99	1,05	0,75
Indice de référence	Performance	- 0,47	- 0,47	- 0,39	- 0,37	- 0,36
	Volatilité		0,00	0,01	0,00	0,00
Ecart/indice		0,16	1,96	3,72	- 1,41	0,96

*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FCPE objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le règlement. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FCPE.



David Jourdan

Directeur de la Gestion Crédit

Suppléé par Morgan Saussine

Objectif de gestion

FCPE ISR nourricier de SCHNEIDER ENERGIE SICAV SOLIDAIRE visant à battre ESTR + 0,50%. 5 à 10% sont investis dans la SAS solidaire SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY ACCESS : accès à l'énergie des populations défavorisées, initiatives entrepreneuriales liées à l'électricité et aux énergies renouvelables.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1

2

3

4

5

6

7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque de taux, crédit, de perte en capital et les risques liés à la SAS Schneider Electric Energy Access.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2019

Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



European Funds Trophy 2021

Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

Commentaire de gestion

- La flambée des prix de l'énergie a ravivé les craintes d'un dérapage de l'inflation et provoqué une nouvelle augmentation des taux souverains accompagnée d'une pentification des courbes et d'une augmentation des marges de crédit. Même si les banquiers centraux s'accrochent au caractère temporaire de la hausse des prix, la divergence qui transparait dans leurs réponses montre que l'inflation est partie pour être plus diffuse que ce que les grands argentiers veulent bien laisser entendre. Ainsi, certaines, à l'image de la Banque d'Angleterre, se préparent à relever rapidement leur taux directeur. Le rapport d'emploi de septembre aux Etats-Unis, la résurgence des nouveaux cas de la COVID-19 sont en revanche de nature à encourager la plupart des banques centrales, dont la BCE, à privilégier la carte de la patience. Cela n'exclut pas, le temps de mieux prendre en compte les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat, d'avoir un biais monétaire moins accommodant en réduisant le rythme des achats de titres. Plus tard, une normalisation progressive de la politique monétaire est à craindre, ce qui va peser naturellement sur les perspectives de croissance. Nous n'anticipons pas une augmentation brutale des taux et des marges de crédit.
- Les investissements solidaires représentent environ 5,7% de l'actif en fin de mois.

Portefeuille (Source : Ecofi) - répartitions du fonds maître

► Principales lignes en portefeuille

BoA E3M 24/08/25	4,60%
VESTAS WINDSYSTEMS 2,75 11/03/22	3,96%
DASSAULT SYSTEMES 016/09/24	3,24%
UBISOFT ENTERTAINMENT 0,878 24/11/27	3,20%
RTE RESEAU DE TRANSPORT 09/09/27	3,17%
BAO SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY ACCESS SAS 03	3,10%
STEDIN HOLDING NV 3,25 29/12/49	2,67%
EUTELSAT SA 1,5 13/10/28	2,63%
ORPEA 2 01/04/28	2,62%
UNIBAIL RODAMCO 0,625 04/05/27	2,60%

► Principaux mouvements sur le mois

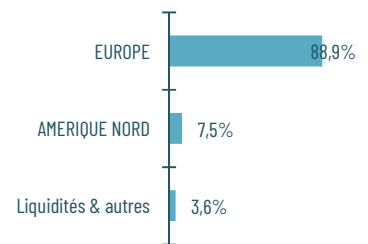
Achats / Renforcements

STEDIN HOLDING NV 3,25 29/12/49
CREDIT MUTUEL ARKEA 0,875 25/10/31
ORPEA 2 01/04/28
SECHE ENVIRONNEMENT 2,25 15/11/28

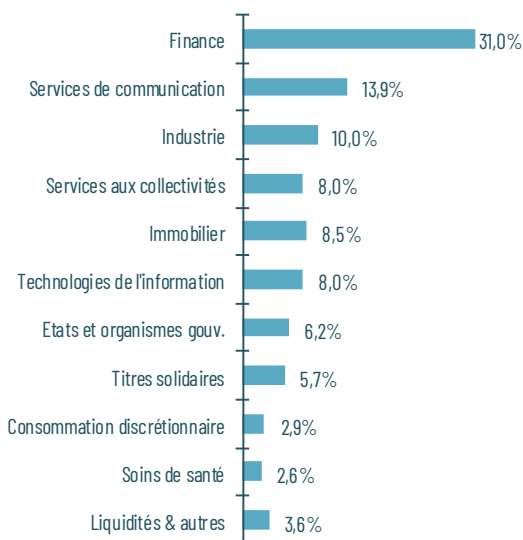
Ventes / Allègements

SPIE SA 2,625 18/06/26
CELLNEX FINANCE CO SA 0,75 15/11/26
IPSO 2,875 21/09/25
CELLNEX FINANCE CO SA 115/09/27

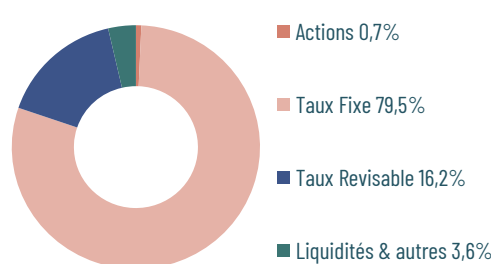
► Répartition géographique



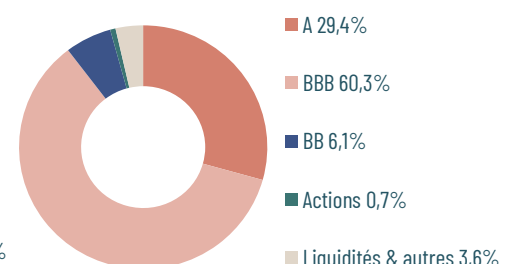
► Répartition sectorielle



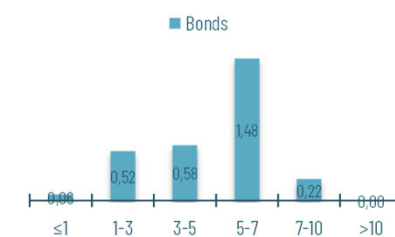
► Allocation d'actifs



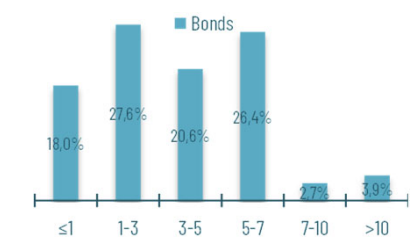
► Répartition par notation (émetteurs)



► Sensibilité par maturité (en années)



► Répartition par maturité (%)



Caractéristiques

Code ISIN : QS000214203

Code Bloomberg : Néant

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : FCPE

Classification / Stratégie : Obligations et autres titres de créances libellés en euros

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de création : 15/12/2009

Eligible PEA-PME : Non

Eligible PEA : Non

UCITS : Non

Règlement/Livraison : J+2

Délai de notification : J avant 10h00

Indicateur de référence : ESTR OIS, EONIA OIS AVANT LE 11/12/20

Durée de placement recommandée : 5 ans

Frais de gestion directs maximum : 0,20% de l'actif net

Commission de surperformance : Néant

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 5% maximum

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant

Avertissement : Le FCPE SCHNEIDER ENERGIE SOLIDAIRE est un fonds individualisé de groupe ouvert aux salariés des entités du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés de l'entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L. 3344-1 du Code de travail. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



+33 (0) 144 88 39 24

@contact@ecofi.fr



Note ESG du fonds (/10)	7,31
Note ESG de l'univers (/10)	5,53

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)
 S : Social (23,33%)
 G : Gouvernance (23,33%)
 TE : « Touche Ecofi » (30%)
 La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
BoA	Finance	5,6	3	5,5	4,2	4,4	7,6	3	6,25%
STEDIN HOLDING NV	Services aux collectivités	6	2	4,3	5,1	5,9	8,2	0	4,23%
VESTAS WINDSYSTEMS	Industrie	6,9	1	6,4	5,9	7,1	7,9	3	3,96%
SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY ACCESS SAS	Titre Solidaire	Non noté	-	-	-	-	-	-	3,80%
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	7,8	1	8,8	5,5	6,4	10,0	0	3,24%

Actualité ISR et solidaire

L'économie sociale et solidaire fait sa rentrée

Deux événements ont lancé la rentrée des entrepreneurs sociaux et de la finance à impact, les universités d'été de l'économie de demain (UEED) et Convergences. Depuis 3 ans, les UEED sont devenues l'événement incontournable où dirigeants d'entreprises, décideurs économiques et politiques s'engagent pour construire l'économie de demain autour des entrepreneurs pionniers de la transformation écologique et sociale, de leurs actions et de leurs propositions. Plus qu'un événement ponctuel, les Universités d'Été de l'Économie de Demain sont cette année encore une dynamique portée par le Mouvement Impact France. Ecofi participait aux rencontres financeurs & entrepreneurs dont le but est de permettre un échange et une rencontre entre porteurs de projet à impact social, environnemental, sociétal, et investisseurs. Lancée en 2008, Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer. Convergences promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement. Composée de plus de 200 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'Association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal.

Focus

La SAS Schneider Electric Energy Access est une société d'investissement solidaire qui a pour objectif de soutenir, partout dans le monde, le développement d'initiatives entrepreneuriales favorisant l'accès à l'énergie (notamment grâce aux énergies renouvelables) des populations les plus pauvres, en particulier dans les zones rurales ou périurbaines de pays en développement.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

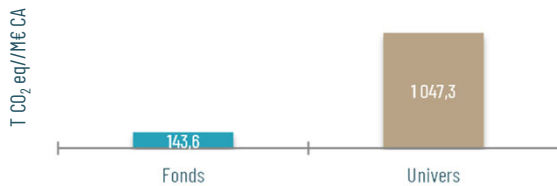
- Equilibre des pouvoirs
- Égalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

► Empreinte carbone du portefeuille :

Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

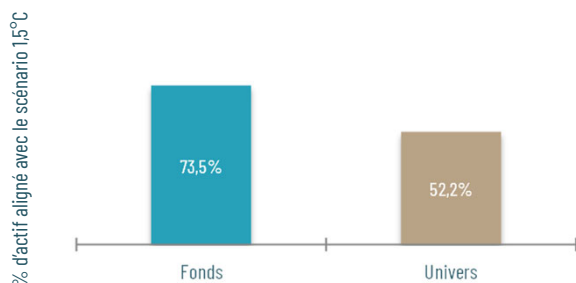
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 89%

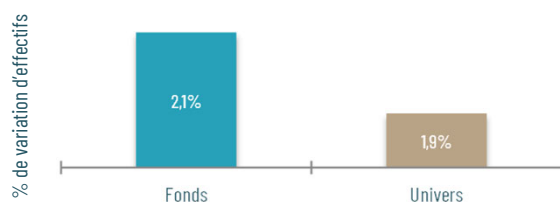
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

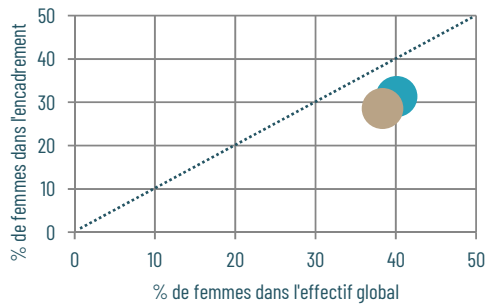
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 82% / 70%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

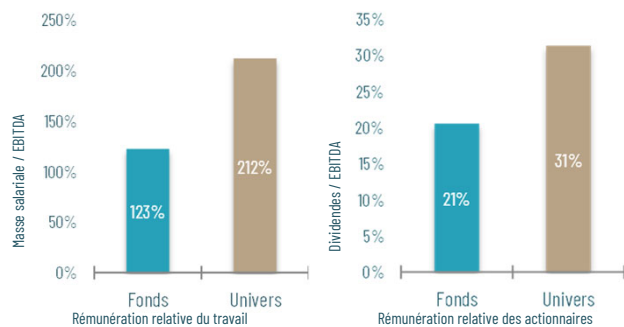
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 75% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

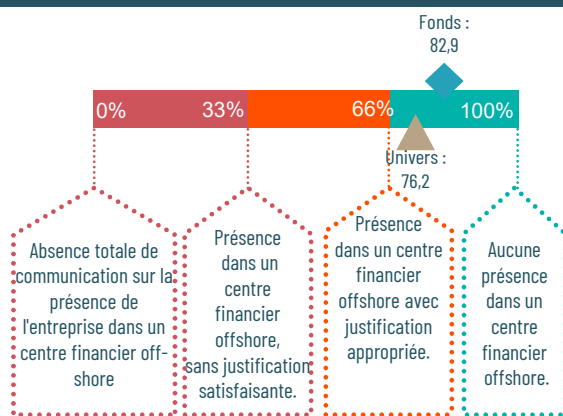
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.